



Sanctions ivresse publique et manifeste

Par **Marie**, le **29/05/2009** à **20:16**

Bonjour,

j'ai été interpellée il y a deux jours pour ivresse publique et manifeste (piéton). Je suis restée au commissariat, puis on m'a remis à mon départ sans explications précises, une amende (rose) Cas A en me disant que je recevrais une convocation de la part du ministère public.

j'ai plusieurs questions :

- quelle est le montant maximum d'amende que je peux avoir ? Emprisonnement avec sursis ? quelles sont les sanctions ?
- Sur ma carte d'identité figure mon ancienne adresse. je n'ai pas le souvenir d'avoir donné ma nouvelle adresse : si je ne reçois rien, donc si je ne peux me présenter au tribunal, quelles peuvent-être les sanctions ?
- quelles sont les délais (théoriques bien sur) entre ce qui s'est passé et la réception d'un courrier pour le tribunal ?

J'en suis malade, pouvez-vous m'éclairer ? Sur le net, je trouve plusieurs réponses, mais souvent contradictoires.

D'avance merci à tous de vos réponses.

Marie